

Fiche de données de sécurité

Section 1 - IDENTIFICATION DES PRODUITS ET DES ENTREPRISES

Nom du matériau

Pecora BA-98

Utilisation du produit

Un scellant en caoutchouc butyl partie

Restrictions d'utilisation

Aucun connu

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pecora Corporation

165 Wambold Road

Harleysville, PA

19438 Phone: (215) 723-6051

Téléphone d'urgence #: (800) 424-9300 – CHEMTREC (États-Unis/Canada)

Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à l'alinéa d) du 29 CFR 1910.1200.

Toxicité aiguë - Inhalation - Vapeur - Catégorie 4 Mutagène des cellules germinales - Catégorie 2 Cancérogénicité - Catégorie 2 Toxicité de reproduction - Catégorie 1B Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 (système respiratoire) Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition répétée - Exposition répétée - Catégorie 1 (système nerveux, système respiratoire supérieur, système respiratoire) Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 (cerveau, système nerveux)

Éléments d'étiquetage SGH**Symbole(s)****Mot indicateur**

Danger

Déclaration(s) de danger

Nocif s'il est inhalé.

Soupçonné de causer des défauts génétiques.

Soupçonné de causer le cancer.

Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître.

Cause des dommages aux organes.

Cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Déclaration de précaution**Prévention**

Procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lues et comprises.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Porter des gants de protection/protection vêtements/protection/visage lunettes.

Ne respirez pas la poussière/fumée/gaz/brume/vapeurs/spray.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Fiche de données de sécurité

Réponse

En cas d'exposition : Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin/médecin.
S'IL EST INHALÉ : Retirez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer.
Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
Traitement spécifique (voir étiquette).

Stockage

Magasin fermé à clé.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Déclaration(s) de toxicité aiguë inconnue

Par inhalation 70,51 % du mélange se compose d'ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom du composant	Pourcentage
1317-65-3	Carbonate de calcium	30-60
64742-65-0	Distillats, pétrole, paraffinique lourd à rosée	15-40
78-79-5	Isoprène	1-5
14807-96-6	Talc	1-5
64742-47-8	Distillats de pétrole, lumière hydrotraitée	1-5
13463-67-7	Dioxyde de titane	0.1-1
107-21-1	Éthylène glycol	0.1-1
1333-86-4	Noir de carbone	<a0.1

Section 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

Par inhalation

S'IL EST INHALÉ : Si la respiration est difficile, retirez la personne à l'air frais et gardez-vous au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin ou un médecin si vous vous sentez mal.

Peau

SI SUR SKIN Laver avec beaucoup de savon et d'eau. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée: Obtenir des conseils médicaux/attention. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Yeux

EN CAS D'YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux.

Ingestion

Si une grande quantité est avalée, obtenir des soins médicaux.

Symptômes/effets les plus importants

Aiguë

Nocif s'il est inhalé.

Retardée

Fiche de données de sécurité

Soupçonné de causer des défauts génétiques. Soupçonné de causer le cancer. Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître. Cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Note aux médecins

Traiter de façon symptomatique et solidaire

Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

D'extinction

Médias d'extinction appropriés

Utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs réguliers, de la mousse régulière ou de l'eau

Supports d'extinction inappropriés

Aucune connue.

Produits de Combustion dangereux

Oxydes de carbone. divers fragments organiques.

Conseils pour les pompiers

Combustible Chauffage peut provoquer une explosion Conteneurs peuvent se rompre ou exploser

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer Déplacer le matériel de la zone d'incendie si elle peut être faite sans risque Utiliser les agents d'extinction appropriés pour la digue d'incendie environnante pour l'élimination ultérieure Restez au vent et gardez hors des zones basses

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Portez des vêtements et de l'équipement de protection adaptés au feu environnant, y compris un casque, un masque facial et un appareil respiratoire autonome.

Section 6 - MESURES DE MISE EN LIBERTÉ ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir section 8 Tenir les personnes inutiles à l'écart, isoler les zones dangereuses et refuser l'entrée Seul le personnel formé aux dangers de ce matériel doit effectuer le nettoyage et l'élimination

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminez toutes les sources d'inflammation si vous êtes sécuritaire. Ventiler la zone. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Absorbent avec la terre, le sable ou tout autre matériau non combustible et transférez-le dans un récipient. Disposer conformément à toutes les réglementations applicables.

Précautions environnementales

Ne pas rincer dans les égouts sanitaires, les drains ou les eaux de surface Éviter les rejets dans l'environnement

Section 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité ont été lus et compris Gardez à l'écart de toutes les sources d'inflammation Ne respirez pas la vapeur ou la brume Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit Toujours porter l'équipement de protection individuelle recommandé Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir section 8 Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Magasin fermé à clé.

Conserver et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes actuelles Conserver dans un endroit frais et sec Magasin dans une zone bien aérée Garder le contenant fermé Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits Garder séparés des substances incompatibles

Matériaux incompatibles

Fiche de données de sécurité

Oxydant fort, acides forts, solutions caustiques.

Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition des composants

Carbonate de calcium	1317-65-3
NIOSH :	10 mg/m ³ de poussière totale TWA ; 5 mg/m ³ de poussière respirable TWA
OSHA (États-Unis):	15 mg/m ³ de poussière totale TWA ; 5 mg/m ³ fraction respirable TWA
Mexique:	10 mg/m ³ TWA VLE-PPT
	20 mg/m ³ STEL [PPT-CT]
Talc	14807-96-6
ACGIH :	2 mg/m ³ de particules TWA ne contenant pas d'amiante et de <a0% de silice cristalline, particules respirables
NIOSH :	2 mg/m ³ TWA (sans amiante et 1% quartz) poussière respirable
	1000 mg/m ³ IDLH (sans amiante et 1% quartz)
OSHA (États-Unis):	20 mpcf TWA (si 1% Quartz ou plus utiliser limite quartz)
Mexique:	2 mg/m ³ TWA VLE-PPT fraction respirable
Dioxyde de titane	13463-67-7
ACGIH :	10 mg/m ³ TWA
NIOSH :	2,4 mg/m ³ TWA (CIB 63) fin ; 0,3 mg/m ³ TWA (CIB 63) ultrafin, y compris l'échelle nanométrique
	5000 mg/m ³ IDLH
OSHA (États-Unis):	15 mg/m ³ de poussière totale TWA
Mexique:	10 mg/m ³ TWA VLE-PPT comme Ti
	20 mg/m ³ STEL [PPT-CT] comme Ti
Éthylène glycol	107-21-1
ACGIH :	25 ppm fraction de vapeur TWA
	50 ppm fraction de vapeur STEL ; 10 mg/m ³ de particules inhalables STEL, aérosol uniquement

Fiche de données de sécurité

Europe :	20 ppm TWA ; 52 mg/m ³ TWA
	Possibilité d'absorption significative à travers la peau
	40 ppm STEL ; 104 mg/m ³ STEL
Mexique:	100 mg/m ³ Aérosol de plafond
Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	3 mg/m ³ de particules inhalables TWA
NIOSH :	3,5 mg/m ³ TWA ; 0,1 mg/m ³ TWA (Noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme HAP
	1750 mg/m ³ IDLH
OSHA (États-Unis):	3,5 mg/m ³ TWA
Mexique:	3,5 mg/m ³ TWA VLE-PPT
	7 mg/m ³ STEL [PPT-CT]

ACGIH - Valeurs limites de seuil - Indices d'exposition biologique (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour l'un des composants de ce produit.

Mesures d'ingénierie

L'équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si des concentrations explosives de matériaux sont présentes Fournir le système local de ventilation des gaz d'échappement. Assurer le respect des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelles, telles que l'équipement de protection individuelle

Protection œil/visage

Portez des lunettes de sécurité chimiques. Fournir une fontaine de lavage des yeux d'urgence et une douche rapide dans la zone de travail immédiate.

Protection de la peau

Portez des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation inadéquate, porter une protection respiratoire.

Recommandations gant

Portez des gants résistants aux produits chimiques appropriés

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Pâte	État physique	Liquide
Odeur	Pétrole	Couleur	Non disponible
Seuil d'odeur	Non disponible	pH	Non disponible
point	300 °F	Point d'ébullition	Non disponible
Plage de points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Taux d'évaporation	Non disponible	Flammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'autoignition	Non disponible	Point d'éclair	Non disponible
Limite d'explosif inférieure	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosif	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Gravité spécifique (eau=1)	Non disponible
Hydrosolubilité	(négligeable)	Coefficient de partition : n-octanol/eau	Non disponible
viscosité	Varie	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Densité	1.52 - 1.58
Forme physique	Pâte	Poids moléculaire	Non disponible

Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu

Stabilité chimique

Stable à des températures et à une pression normales

Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérise pas

Conditions à éviter

Évitez la chaleur, les flammes, les étincelles et d'autres sources d'inflammation Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Oxydant fort, acides forts, solutions caustiques

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. divers fragments organiques.

Section 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies probables d'exposition

Par inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des nausées, des étourdissements, de la somnolence, de l'inconscience et une dépression du système nerveux central.

Contact avec la peau

Peut causer une irritation de la peau. Une exposition répétée peut causer la sécheresse de la peau ou la fissuration. Peut être absorbé par la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer de l'irritation, des rougeurs et des picotements.

Ingestion

Peut causer des nausées, des vomissements et des douleurs à l'estomac.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - LD50/LC50

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères de terminaison sélectionnés suivants sont publiés :

Fiche de données de sécurité

Distillats, pétrole, solvant-déwaxé paraffinique lourd (64742-65-0) Oral

LD50 Rat '15000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) Dermal LD50 Rabbit '5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) Inhalation LC50 Rat '2 400 mg/m³ 4 h (aucun décès n'est

survenu) Isoprène (78-79-5) Rat de la DD50 de larme

-1

mL/kg Inhalation LC50 Rat 180 mg/L 4

hPétrole distillats, lumière hydrotraité (64742-47-8) LD50 oral

Rat '5000

mg/kg Dermal LD50 Rabbit '2000

mg/kg Inhalation LC50 Rat '5.2 mg/L 4

hTitanium dioxyde (13463-67-7) Oral

LD50 Rat '10000

mg/kg Éthylène glycol (107-21-1) LD50 oral

Rat 4700

mg/kg Dermal LD50 Rat 10600

mg/kg Carbon Black (1333-86-4) LD50 Oral

Rat 15400 mg/kg

Données sur la toxicité des produits

Estimation de toxicité aigue

Voie cutanée	2000 mg/kg
Inhalation - Vapeur	11 mg/L
Par voie orale	2000 mg/kg

Effets immédiats

Nocif s'il est inhalé.

Effets retardés

Soupçonné de causer des défauts génétiques. Soupçonné de causer le cancer. Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître. Cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Données sur l'irritation et la corrosivité

Peut causer une irritation de la peau, des yeux et/ou des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Isoprène	78-79-5
CIRC :	Monographie 71 [1999] ; Monographie 60 [1994] (Groupe 2B (possiblement cancérigène pour l'homme))
NTP :	Raisonnement prévu pour être un cancérigène humain
DFG:	Catégorie 5 (faible puissance cancérigène)
OSHA :	Heure actuelle
Talc	14807-96-6

Fiche de données de sécurité

ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que cancérigène pour l'homme (ne contenant pas de fibres d'amiante)
CIRC :	Monographie 93 [2010] (inhalée) ; Supplément 7 [1987] ; Monographie 42 [1987] (Groupe 3 (non classifiable))
DFG:	Catégorie 3B (pourrait être cancérigène pour l'homme ;sans fibres d'amiante)
Distillats de pétrole, lumière hydrotraitee	64742-47-8
DFG:	Catégorie 3B (pourrait être cancérigène pour l'homme)
Dioxyde de titane	13463-67-7
ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que cancérigène pour l'homme
CIRC :	Monographie 93 [2010] ; Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (possiblement cancérigène pour l'homme))
DFG:	Catégorie 3A (pourrait être cancérigène pour l'homme ;fraction inhalable à l'exception des particules ultra petites)
OSHA :	Heure actuelle
NIOSH :	cancérigène professionnel potentiel
Éthylène glycol	107-21-1
ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que cancérigène pour l'homme
Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	A3 - Cancérigène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour l'homme
CIRC :	Monographie 93 [2010] ; Monographie 65 [1996] (Groupe 2B (possiblement cancérigène pour l'homme))
DFG:	Catégorie 3B (pourrait être cancérigène pour l'homme ;fraction inhalable)
OSHA :	Heure actuelle
NIOSH :	cancérigène professionnel potentiel

Les résultats d'une étude épidémiologique de DuPont ont montré que les employés qui avaient été exposés à des pigments de dioxyde de titane n'étaient pas plus à risque de développer un cancer du poumon que les employés qui n'avaient pas été exposés à des pigments de dioxyde de titane. Aucune fibrose pulmonaire n'a été trouvée dans aucun des employés et aucune association n'a été observée entre l'exposition de pigment de dioxyde de titane et la maladie respiratoire chronique ou des anomalies pulmonaires. Sur la base des résultats de cette étude, DuPont a conclu que le pigment de dioxyde de titane ne causera pas le cancer du poumon ou les maladies respiratoires chroniques chez l'homme à des concentrations expérimentées dans le lieu de travail.

Mutagène des cellules germinales

Fiche de données de sécurité

Soupçonné de causer des défauts génétiques.

Données tumorigènes

Aucune donnée disponible

Toxicité de la reproduction

Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître.

Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition répétée

système nerveux. système respiratoire. Cerveau.

Risque d'aspiration

Aucune information disponible pour le produit

Conditions médicales aggravées par l'exposition

Aucune donnée disponible.

Section 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Aucune information disponible pour le produit

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Distillats, pétrole, paraffinique lourd à rosée	64742-65-0
Poisson :	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 5000 mg/L
Invertébrés:	EC50 48 h Daphnia magna 1000 mg/L IUCLID
Isoprène	78-79-5
Poisson :	LC50 96 h Lepomis macrochirus 32,5 - 50,15 mg/L [statique]; LC50 96 h Pimephales promelas 58,75 - 95,32 mg/L [statique]; LC50 96 h Poecilia reticulata 188,77 - 305,14 mg/L [statique]
Algues:	EC50 96 h Scenedesmus quadricauda -1000 mg/L IUCLID
Invertébrés:	EC50 48 h Daphnia magna 140 mg/L IUCLID
Talc	14807-96-6
Poisson :	LC50 96 h Brachydanio rerio '100 g/L [semi-statique]
Distillats de pétrole, lumière hydrotraitee	64742-47-8
Poisson :	LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L [flux à travers]; LC50 96 h Lepomis macrochirus 2,2 mg/L [statique]; LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2,4 mg/L [statique]
Éthylène glycol	107-21-1
Poisson :	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 41000 mg/L; LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 14 - 18 mL/L [statique]; LC50 96 h Lepomis macrochirus 27540 mg/L [statique]; LC50 96 h

Fiche de données de sécurité

	Oncorhynchus mykiss 40761 mg/L [statique]; LC50 96 h Pimephales promelas 40000 - 60000 mg/L [statique]; LC50 96 h Poecilia reticulata 16000 mg/L [statique]
Algues:	EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 6500 - 13000 mg/L IUCLID
Invertébrés:	EC50 48 h Daphnia magna 46300 mg/L IUCLID

Persistence et dégradation

Aucune information disponible pour le produit.

Potentiel bioaccumulatif

Aucune information disponible pour le produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour le produit.

Bioconcentration

Aucune information disponible pour le produit.

Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Disposer conformément à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques/régionaux et locaux applicables.

Numéros de déchets composants

L'EPA des États-Unis n'a pas publié de chiffres sur les déchets pour les composants de ce produit.

Section 14 - INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Informations sur les dots des États-Unis :

ONU/NA#: Non réglementé

Plus d'informations: Non réglementé en tant que marchandises dangereuses

IATA Information:

Plus d'informations: Non réglementé comme matière dangereuse

IMDG Information :

Plus d'informations: Non réglementé comme matière dangereuse

TDG Information :

Plus d'informations: Non réglementés comme marchandises dangereuses

Code chimique en vrac international

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants requis par le Code du BAC pour être identifiés comme des produits chimiques dangereux en vrac.

Isoprène	78-79-5
Code IBC :	Catégorie Y
Dioxyde de titane	13463-67-7
Code IBC :	Catégorie Z (lisier)
Éthylène glycol	107-21-1

Fiche de données de sécurité

Code IBC :	Catégorie Y
------------	-------------

Section 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

U.S. Federal Regulations

Ce matériel contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être identifiés en vertu de l'article 302 de la LEP (40 CFR 355 Annexe A), de l'article 313 de la LEP (40 CFR 372,65), du CERCLA (40 CFR 302.4), de la TSCA 12 b et/ou d'un plan de sécurité du processus de l'OSHA.

Isoprène	78-79-5
SARA 313:	0,1 % de concentration de minimis
CERCLA :	RQ final de 100 lb ; 45,4 kg RQ final
Éthylène glycol	107-21-1
SARA 313:	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	5000 lb RQ final ; 2270 kg RQ final

Section 311/312 de la LEP (40 sous-parties B et C du C)

Cancérogénicité; Toxicité aiguë; Toxicité reproductive; Toxicité spécifique des organes cibles; Mutagène des cellules germinales

Règlement des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses suivantes :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Carbonate de calcium	1317-65-3	N°	Oui	Oui	Oui	Oui
Isoprène	78-79-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Talc	14807-96-6	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de titane	13463-67-7	N°	Oui	Oui	Oui	Oui
Éthylène glycol	107-21-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)



MISE EN GARDE

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'Isoprene, le dioxyde de titane, le noir de carbone, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer et l'éthylène glycol, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Isoprène	78-79-5
-----------------	----------------

Fiche de données de sécurité

Crac:	cancérogène , 5/1/1996
Dioxyde de titane	13463-67-7
Crac:	cancérogène , 9/2/2011 (particules en suspension dans l'air et non liées de taille respirable)
Éthylène glycol	107-21-1
Repro/Dev. Tox	toxicité développementale , 19/06/2015 (ingéré)
Noir de carbone	1333-86-4
Crac:	cancérogène , 21/02/2003 (particules en suspension dans l'air et non liées de taille respirable)

Règlement du Canada

Liste canadienne de divulgation des ingrédients du SIMDUT (IDL)

Les composantes de ce matériel ont été vérifiées par rapport à la Liste canadienne de divulgation des ingrédients du SIMDUT. La liste est composée de produits chimiques qui doivent être identifiés sur les MSDS s'ils sont inclus dans des produits qui répondent aux critères du SIMDUT spécifiés dans le Règlement sur les produits contrôlés et qui sont présents au-dessus des seuils indiqués sur l'IDL.

Isoprène	78-79-5
	1 %
Éthylène glycol	107-21-1
	1 %
Noir de carbone	1333-86-4
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Carbonate de calcium (1317-65-3)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	NSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Distillats, pétrole, paraffins lourds à rosée (64742-65-0)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI -	KR KECI -	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
------	----	------------------	----	----	-----------	-----------	-----------	-----------	----------------	----	----	----	----	-------------

Fiche de données de sécurité

							Anne xe 1	Anne xe 2						
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	N°	N°	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Isoprène (78-79-5)

NOU S	C A	UNION EUROPÉEN NE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	Nz	M x	T W	VN (Proje t)
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Talc (14807-96-6)

NOU S	C A	UNION EUROPÉEN NE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	Nz	M x	T W	VN (Proje t)
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	N°	Oui	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Distillats de pétrole, lumière hydrotraitée (64742-47-8)

NOU S	C A	UNION EUROPÉEN NE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	Nz	M x	T W	VN (Proje t)
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	N°	N°	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Dioxyde de titane (13463-67-7)

NOU S	C A	UNION EUROPÉEN NE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	Nz	M x	T W	VN (Proje t)
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Fiche de données de sécurité

Éthylène glycol (107-21-1)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	UA	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	Ds1	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Noir de carbone (1333-86-4)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	UA	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	Ds1	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Section 16 - AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation

8/13/2018

Clé / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADR - Transport routier européen; UA - Australie; BOD - Demande d'oxygène biochimique; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis); CLP - Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; RCR - Règlement sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DOT - Ministère des Transports; DSD - Substance dangereuse directive; DSL - Liste des substances domestiques; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IDL - Ingrédient Liste de divulgation; IDLH - Immédiatement dangereux pour la vie et la santé; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé industrielles; IUFLID - Base de données internationale uniforme d'information chimique; JP - Japon; Kow - Coefficient octanol/partition de l'eau; KR KECI Annexe 1 - Corée Inventaire des produits chimiques existants (KECI) / Corée Liste des produits chimiques existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Corée Inventaire des produits chimiques existants (KECI) / Corée Liste des produits chimiques existants (KECL), KR - Corée; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale; LEL - Limite explosive inférieure; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - Liste Des Lists™ - Base de données réglementaires de ChemADVISOR; MAK - Valeur maximale de concentration en milieu de travail; MEL - Limites maximales d'exposition; MX - Mexique; Ne-Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national de la sécurité et de la santé au travail; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry; Nq - Non quantitatif; NSL - Liste des substances non nationales (Canada); NTP

Fiche de données de sécurité

- Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et le rétablissement des ressources; REACH- Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des produits chimiques; RID - Transport ferroviaire européen; LEP - Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund; Sc - Semi-quantitatif; STEL - Limite d'exposition à court terme; TCAC – Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW – Taiwan; TWA - Moyenne pondérée en temps; UEL - Limite supérieure d'explosif; ONU/NA - Nations Unies /Amérique du Nord; États-Unis - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (Projet) - Vietnam (Projet); WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses en milieu de travail (Canada).

Autres informations

AVERTISSEMENT :

Le fournisseur ne donne aucune garantie, y compris les garanties de marchandabilité ou d'aptitude à un but particulier. Tout produit acheté est vendu en supposant que l'acheteur détermine la qualité et la pertinence du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour dommages accessoires, consécutifs ou autres résultant de l'utilisation ou de l'utilisation abusive de ce produit. Aucune information fournie ne peut être considérée comme une recommandation d'utilisation d'un produit en conflit avec les droits de brevet existants.